



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8338<sup>e</sup>** séance

Jeudi 30 août 2018, à 15 heures

New York

*Provisoire*

<i>Président :</i>	M <sup>me</sup> Pierce . . . . .	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M. Inchauste Jordán
	Chine . . . . .	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Hunter
	Éthiopie . . . . .	M <sup>me</sup> Guadey
	Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Gueguen
	Guinée équatoriale . . . . .	M. Ndong Mba
	Kazakhstan . . . . .	M. Umarov
	Koweït . . . . .	M. Almunayekh
	Pays-Bas . . . . .	M. Van Oosterom
	Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
	Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
	Suède . . . . .	M. Orrenius Skau

## Ordre du jour

### La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 30 juillet 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/750)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 heures.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation au Moyen-Orient

#### **Lettre datée du 30 juillet 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/750)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Israël et du Liban à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/796, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/750, qui contient une lettre datée du 30 juillet 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2433 (2018).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M<sup>me</sup> Gueguen** (France) : La France se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2433 (2018). C'est un signal fort de notre soutien collectif à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), dont le rôle est essentiel pour sauvegarder la paix dans un contexte régional extrêmement trouble. En tant que

plume, comme chaque année, la France a travaillé pour préserver cette unité du Conseil.†

Je veux rappeler en premier lieu les efforts significatifs entrepris par la FINUL et par le Département des opérations de maintien de la paix pour mettre en œuvre la résolution 2373(2017) adoptée l'an dernier. Nous avons souhaité poursuivre ces efforts, en améliorant et en précisant ses missions. Cette résolution rappelle également les mesures que doivent prendre les États Membres pour empêcher la vente ou fourniture d'armes ou de matériels qui ne sont pas autorisées par le Gouvernement libanais ou la FINUL. Mais le mandat de la Force, ses missions et ses capacités sont préservées, et l'équilibre entre l'ensemble des préoccupations formulées maintenu.†

La FINUL, comme nous le répétons souvent, est un bien public régional. Elle est un élément essentiel de stabilité dans une région traversée par les crises. Elle remplit ses missions dans un environnement exigeant, en surveillant la cessation des hostilités le long de la Ligne Bleue, et en prévenant tout risque d'escalade, notamment à travers le mécanisme tripartite. Son action essentielle de dissuasion est au cœur de son mandat. Par ailleurs, l'exigence de garantir la liberté de mouvement de la FINUL est rappelée avec force dans ce nouveau texte. C'est pour nous un aspect essentiel du mandat de la Force vis-à-vis duquel nous devons rester vigilants, comme nous l'avons vu lors de l'incident du 4 août.†

L'action de la FINUL accompagne également le renforcement de l'Armée libanaise et son déploiement sur l'ensemble du territoire, afin de permettre à l'État libanais d'y exercer pleinement son autorité et sa souveraineté. Seule cette présence de l'État libanais et de ses forces armées et de sécurité, conformément à la résolution 1701 (2006), créera les conditions d'une stabilité durable au sud du Liban et dans les eaux territoriales libanaises. C'est avec cet objectif que nous avons abordé ce renouvellement, notamment s'agissant de la composante maritime de la Force, dont les missions ont vocation, le moment venu et progressivement, à être assurées par la marine libanaise. C'est également l'objectif poursuivi avec la montée en puissance du régiment modèle, que la FINUL continuera d'accompagner.†

Dans ce contexte et pour faire face à ces graves enjeux, il est évidemment nécessaire qu'un gouvernement puisse être rapidement formé au Liban. C'est ce que rappelle également cette résolution.†

Il était indispensable de réaffirmer le soutien unanime du Conseil à la FINUL, ce que nous avons fait aujourd'hui. Protéger le mandat de la FINUL et sa neutralité, c'est contribuer à la stabilité du Liban à l'heure où ses équilibres politiques sont fragiles, et c'est contribuer également à la préservation de la paix le long de la Ligne bleue.

**M. Hunter** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux de se joindre au consensus en faveur du renouvellement aujourd'hui du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Je tiens aussi à féliciter la France pour l'esprit de coopération avec lequel elle a conduit ce processus.

Maintenir la paix et la sécurité entre Liban et Israël est d'une importance primordiale. Le mandat prescrit clairement que la liberté de circulation de la FINUL et son accès à la Ligne bleue doivent être garantis. Le mandat souligne également l'importance de l'embargo sur les armes contenu dans la résolution 1701 (2006). Avec l'appui de l'Iran, le Hezbollah a développé son arsenal au Liban, menaçant ainsi directement la paix le long de la Ligne bleue et la stabilité de l'ensemble du Liban. En appui au Accords de Taëf, le Conseil de sécurité a décidé que tous les États doivent empêcher la vente ou la fourniture d'armes au Liban à toute entité autre que le Gouvernement libanais ou la FINUL. Douze années plus tard, il est inacceptable que le Hezbollah continue de bafouer cet embargo, la souveraineté du Liban et la volonté de la majorité du peuple libanais.

Une autre composante importante de ce mandat est le langage sur la Force navale. À la création de la Force navale, le Conseil de sécurité n'avait pas fourni une stratégie et un objectif clairs pour le transfert des responsabilités afin que la marine libanaise puisse oeuvrer en vue d'assumer à terme les responsabilités de la Force navale. Nous avons pris des mesures pour corriger cette omission, et nous exhortons la communauté internationale à appuyer le renforcement et l'expansion des capacités de la marine libanaise en conséquence.

Dans le cadre de la poursuite de notre examen des missions à l'aune de nos principes de maintien de la paix, les États-Unis continueront de veiller à ce que la FINUL demeure une mission efficace. Nous réitérons notre engagement à soutenir la stabilité et la paix auxquelles aspirent de longue date les peuples libanais et israélien.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe a voté pour la

résolution 2433 (2018), portant prorogation du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), et ce, surtout en raison du fait que la partie libanaise est d'accord avec la nouvelle version du texte. C'est un principe clef de toute opération de maintien de la paix.

Les activités des Casques bleus de la FINUL ont effet stabilisateur sur la situation sur la Ligne bleue, qui sépare le Liban et d'Israël, mais également à l'intérieur du Liban lui-même et dans l'ensemble du Moyen-Orient. Nous saluons l'action du mécanisme tripartite en matière de prévention et de règlement des incidents. Cette mission doit être préservée, et nous devons éviter les tentatives d'en faire un instrument politisé. Nous devons avoir à l'esprit que les Casques bleus sont chargés d'aider les institutions étatiques libanaises, notamment les services de sécurité libanais, et non pas de s'y substituer. Nous sommes convaincus que les prochaines activités de cette opération importante de maintien de la paix seront mises en œuvre en respectant strictement l'avis du Gouvernement libanais. Toute autre approche serait inacceptable.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2433 (2018), qui est la preuve de l'importance de l'appui du Conseil de sécurité à l'action de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

La Chine prend acte du fait que la FINUL continue de s'acquitter de son mandat avec efficacité et qu'elle contribue énormément dans l'ensemble au maintien du calme et de la stabilité dans sa zone d'opérations. Nous saluons la coopération apportée par le pays hôte à l'exécution des tâches de la FINUL, ainsi que le travail inlassable des pays fournisseurs de contingents et de tous les Casques bleus.

La prorogation du mandat de la FINUL d'une année supplémentaire par le Conseil est propice au maintien de la stabilité dans le sud du Liban et contribue à la poursuite de l'application de la résolution 1701 (2006). Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent continuer de fournir un appui politique ainsi que des ressources nécessaires à la FINUL pour qu'elle puisse s'acquitter de ses tâches.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Comme les autres, nous sommes heureux d'avoir voté pour ce texte. Nous félicitons la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) de contribuer à

maintenir le calme et la stabilité le long de la Ligne bleue. Cela est vital pour la paix, la stabilité et la sécurité tant du Liban que d'Israël. Nous exhortons toutes les parties à respecter le mandat de la FINUL et la Ligne bleue.

Le Conseil a aujourd'hui affirmé son attachement à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à la stabilité du Liban. Il a condamné toutes les violations de la Ligne bleue, et a réaffirmé que ce sont l'Armée libanaise et les services de sécurité libanais qui sont les seuls défenseurs légitimes du Liban.

Nous attendons avec intérêt de recevoir les résultats demandés au sujet de la réduction des effectifs de la Force navale de la FINUL et du transfert de ses responsabilités à l'Armée libanaise. Nous attendons des résultats concrets.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

Avant de lever la séance, étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil pour le mois d'août, je voudrais exprimer les sincères remerciements de la délégation du Royaume-Uni aux membres du Conseil, en particulier à mes collègues, les Représentants permanents, et aux équipes de leurs Missions, ainsi

qu'au secrétariat du Conseil, pour tout l'appui qu'ils nous ont fourni – et j'y inclus le Secrétaire général, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres.

Ce n'aura pas été le mois le plus chargé, puisque c'est le mois d'août. Mais je pense que nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes relevant de notre compétence. Malheureusement, sur certains des problèmes les plus épineux de politique étrangère, notamment la crise syrienne, le consensus continue à échapper au Conseil. Je suis certaine qu'il s'agit de quelque chose auquel nous aimerions revenir.

Le crédit du succès obtenu revient à nous tous. Il n'aurait pas été possible sans le travail acharné, l'appui et les contributions constructives de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat. Bien entendu, j'y inclus le personnel des services de conférence, nos chers amis les interprètes, les rédacteurs de procès-verbaux de séance et nos chers amis, les agents de sécurité.

Alors que la présidence britannique touche à sa fin, je suis certaine de me faire l'interprète des membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation des États-Unis pour le mois de septembre.

*La séance est levée à 15 h 10.*